



DELIBERATION N°2023/12/155 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

Tarification du port de plaisance de Gallician au 1^{er} janvier 2024

Séance du 12 décembre 2023
Date de convocation : 6 décembre 2023
Membres en exercice : 37
24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Eric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Annick CHOPARD, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Christiane ESPUCHE a donné procuration à Katy GUYOT
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absentes excusées

- Mesdames Véronique BENEZET et Francine CHALMETON, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.



RAPPORTEUR : André BRUNDU

EXPOSE

Il est proposé une revalorisation des tarifs applicables aux prestations du port de plaisance applicables aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2024.

La gestion portuaire relevant d'une concession du domaine public fluvial par Voies Navigables de France à la Communauté de communes de Petite Camargue, cette révision est soumise à leur autorisation préalable.

En conséquence, et conformément à la procédure demandée par Voies Navigables de France, la commission Tourisme, réunie le 14 septembre 2023, a émis un avis favorable pour proposer la grille tarifaire proposée ci-après aux services de Voies Navigables de France.

Après avis favorable desdits services, les tarifs ont été soumis à l'avis des plaisanciers par voie d'affichage à la capitainerie pendant 15 jours du 29 septembre au 15 octobre 2023. Ils n'ont pas recueilli de remarques particulières.

Ces tarifs ont donc reçu l'autorisation d'application par Voies Navigables de France notifiée par courrier du 23 octobre 2023.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- Tarifs Escales Courtes durées <1 mois :

Tarifs TTC Longueur du bateau	Journée sans eau ni électricité		Journée avec eau et électricité		Nuit sans eau ni électricité		Nuit avec eau et électricité		Semaine avec eau et électricité	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
de 0 à 4,99	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	8,33 €	10,00 €	14,16 €	17,00 €	63,50 €	76,20 €
de 5 à 6,49	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	8,33 €	10,00 €	14,16 €	17,00 €	63,50 €	76,20 €
de 6,50 à 6,99	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	8,33 €	10,00 €	15,67 €	18,80 €	63,50 €	76,20 €
de 7 à 9,99	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	13,42 €	16,10 €	17,83 €	21,40 €	94,75 €	113,70 €
de 10 à 11,99	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	13,42 €	16,10 €	17,83 €	21,40 €	94,75 €	113,70 €
de 12 à 13,99	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	16,17 €	19,40 €	21,42 €	25,70 €	94,75 €	113,70 €
de 14 à 14,99	0,00 €	0,00 €	4,17 €	5,00 €	23,50 €	28,20 €	31,25 €	37,50 €	102,17 €	122,60 €
de 15 à 15,99	0,00 €	0,00 €	8,33 €	10,00 €	23,50 €	28,20 €	31,25 €	37,50 €	147,00 €	176,40 €
de 16 à 17,99	0,00 €	0,00 €	8,33 €	10,00 €	23,50 €	28,20 €	31,25 €	37,50 €	157,58 €	189,10 €
de 18 à 18,99	0,00 €	0,00 €	8,33 €	10,00 €	23,50 €	28,20 €	31,25 €	37,50 €	157,58 €	189,10 €
de 19 à 19,99	0,00 €	0,00 €	8,33 €	10,00 €	23,50 €	28,20 €	31,25 €	37,50 €	157,58 €	189,10 €
de 20 à 23,99**	0,00 €	0,00 €	8,33 €	10,00 €	33,17 €	39,80 €	44,17 €	53,00 €	178,67 €	214,40 €

- Tarifs Longues durées ≥ 1 mois* :

Tarifs TTC Longueur du bateau	Mois*		Hivernage* 5 mois		Forfait été* 5 mois		Forfait été* 6 mois		Forfait été* 7 mois		Année*	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
de 0 à 4,99	176,17	211,40	382,17	458,60	458,25	549,90	524,25	629,10	611,67	734,00	797,67	957,20
de 5 à 6,49	176,17	211,40	382,17	458,60	458,25	549,90	524,25	629,10	611,67	734,00	797,67	957,20
de 6,50 à 6,99	176,17	211,40	382,17	458,60	458,25	549,90	524,25	629,10	611,67	734,00	797,67	957,20
de 7 à 9,99	233,42	280,10	672,00	806,40	739,25	887,10	804,58	965,50	928,67	1 126,40	1 217,17	1 460,60
de 10 à 11,99	233,42	280,10	856,00	1 027,20	941,50	1 129,80	1076,00	1 291,20	1195,53	1 434,70	1 217,17	1 460,60
de 12 à 13,99	233,42	280,10	898,83	1 078,60	941,50	1 129,80	1076,00	1 291,20	1195,53	1 434,70	1 278,08	1 533,70
de 14 à 14,99	271,67	326,00	1 144,67	1 373,60	1 259,08	1 510,90	1510,83	1 813,00	1678,67	2 014,40	1 792,58	2 151,10
de 15 à 15,99	393,67	472,40	1 381,75	1 658,10	1 475,42	1 770,50	1658,08	1 989,70	1842,25	2 210,70	1 976,42	2 371,70
de 16 à 17,99	413,33	496,00	1 381,75	1 658,10	1 475,42	1 770,50	1658,08	1 989,70	1842,25	2 210,70	2 075,25	2 490,30
de 18 à 18,99	413,33	496,00	1 381,75	1 658,10	1 475,42	1 770,50	1658,08	1 989,70	1934,42	2 321,30	2 075,25	2 490,30
de 19 à 19,99	413,33	496,00	1 381,75	1 658,10	1 475,42	1 770,50	1737,00	2 084,40	2026,50	2 431,80	2 075,25	2 490,30
de 20 à 23,99**	436,67	524,00	1 775,00	2 130,90	1 775,75	2 130,90	2029,33	2 435,20	2367,50	2 841,00	2929,67	3 515,60

* Pour les forfaits d'amarrage d'un mois et plus, les consommations d'eau et d'électricité sont en supplément (compteurs divisionnaires), selon les tarifs en vigueur.

** Pour les bateaux de moins de 20m avec leurs annexes.

Tarifs plaisanciers / visiteurs :

- Pompage des eaux grises et noires : selon tarif en vigueur à la date du séjour
- Sanitaires : compris dans la redevance portuaire / gratuit cyclotouristes (Accueil Vélo)
- Point propre : gratuit – usagers du site (plaisanciers, cyclotouristes, randonneurs...)
- Utilisation de la cale de mise à l'eau : gratuit – tout public
- Accès Wi-Fi en capitainerie : gratuit – tout public
- Occupation terre-plein : 3,50 € TTC/m²/mois

Tarifs professionnels :

- Autres services : selon Convention d'Occupation Temporaire

Taxe de séjour : selon tarif en vigueur à la date du séjour

Les tarifs Escale journée avec ou sans eau et électricité s'appliquent pour toute escale entre 9h00 et 17h00. Au-delà de 17h00, le tarif Escale Nuit correspondant sera appliqué.

En cas d'occupation sans titre, les redevances seront mises d'office en recouvrement après constatations de l'occupation par les autorités investies du pouvoir de police.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2021/12/157 du 16 décembre 2021 relative à la tarification du Port de plaisance au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la délibération N° 2023/03/35 du 29 mars 2023 adoptant le Budget annexe du port de gallician 2023 de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération N°2023/12/154 du 12 décembre 2023 relative aux tarifs d'alimentation en eau et électricité pour les contrats d'amarrage de longue durée à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Développement touristique » du 14 septembre 2023 ;

Vu l'avis de Voies Navigables de France du 23 octobre 2023 ;

Vu l'examen en commission « Finances, Mutualisation et Fonds de concours » du 27 novembre 2023 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 05 décembre 2023 ;

Considérant la procédure demandée par Voies Navigables de France ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'ADOPTER les tarifs du port de plaisance de Gallician mentionnés ci-dessus, applicables au 1^{er} janvier 2024 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU

